

3
A D V I S
A V X P A R I S I E N S .
S E R V A N T D E R E S P O N S E
A V X I M P O S T V R E S
du Cardinal Mazarin.

QV'on ne porte plus envie aux Grands & aux Princes; quand on ne considereroit outre tous les maux qui les suivent, que le hazard presque inevitable que leur reputation court incessamment, leur condition est trop miserable. Ils ont beau faire des miracles toute leur vie; s'il leur arrive de s'eschapper vn jour seulement, & de tomber dans le soupçon de quelque faute, on les décrie, on les des-honore, & quoy qu'ils fassent en suite, à peine se peuvent-ils reestablr dans l'estime. L'iniustice des Peuples est telle envers eux, qu'ils oublient tous les grands biens qu'ils en ont receus, pour vn petit mal qu'ils en auront souffert, & ils voudroient que le rang qu'ils tiennent sur la terre les rendist impeccables, quoy que les Anges ne l'ayent pas esté dans le Ciel & en la presence de Dieu, dont ils estoient perpetuellement élairez.

Le Prince de Condé est blasmable d'avoir consenty à l'entreprise contre Paris l'année derniere, il est vray, il l'avouë luy-mesme, & le regret qu'il en a est si grand, qu'il voudroit pouvoir avec son sang effacer cette tache. Mais apres cette confession, il faut qu'on demeure d'accord, si l'on considere bien toute sa vie, qu'il a plus fait de merveil-

A les

les luy seul, que tous les Princes ensemble qui ont paru sur le theatre de la France? Ah! si les peuples avoient vn peu de generosité, ils touneroient leur colere en compassion, & seroient touchez d'une sensible douleur, de voir que ce Prince ait terny de la sorte le lustre de ses triumphes.

Pleust à Dieu qu'on suivit en France la coustume qui estoit obseruée chez les Perses, & qu' auparauant que de condamner vn accusé pour ses crimes, on feist vne exacte recherche de tout le bien qu'il pourroit auoir fait en sa vie. O que le Prince de Condé recevroit d'auantage de l'obseruance de cette loy, & que ses accusateurs auroient de confusion, quand ils opposeroient aux crimes frivolles & imaginaires qu'ils luy mettent sus, les illustres victoires qu'il a remportées en quatre batailles, & les conquestes de plus de trente places fameuses, dont il a accru nos Frontieres.

Je ne parle que du Prince de Condé; parce qu'en effet le Prince de Conty & le Duc de Longueville n'ont esté jettez dans la prison avec luy, qu'à cause qu'ils estoient, l'vn son frere, & l'autre le mary de sa soeur; qui est vne rigueur estrange & inouïe. Comme ce grand Prince est le plus en butte aux traits de la calomnieuse Lettre envoyée au Parlement souz le nom du Roy, c'est luy particulierement que ie veux tascher de deffendre. Encore que ie puisse dire de Monsieur le Prince, ce que Seneque disoit des Dieux, Qu'il est bien aisé de deffendre sa cause; j'avoué toutefois qu'il y en a beaucoup d'autres qui pouvoient l'entreprendre avec plus de raison, & s'en aquitter avec plus d'honneur: mesme dans cette attente, i'ay differé iusqu'à cette heure à parler; mais puisque tous les esprits de la France sont ensevelis dans vne Lethargie si stupide, ie romps le silence pour sauver ma Patrie du reproche honteux que luy feront vn jour toutes les Nations. A tout le moins quand la Posterité fera le procez aux François pour auoir abandonné ce glorieux Prince en vn besoin si pressant, elle m'exceptera

m'exceptera de leur nombre, & j'auray cet aduantage avec mon insuffisance, qu'elle me nommera tout seul innocent entre tant de sçavans coupales.

Mon dessein n'est pas d'excuser le Siege de Paris; ie l'ay fait assez entendre par ce que i'ay desia dit; Je le reitere encore, l'entreprise m'en semble trop odieuse; elle me paroist trop meschante & trop injuste. Je veux faire voir seulement qui l'a propsee, qui l'a resoluë, & si l'on doit accuser le Prince de Condé d'en auoir esté l'auteur, comme on le peut blasmer de l'auoir voulu executer. Peuple de Paris; c'est avec vous que ie veux discuter cette question? Le Prince ne vous recuse point, quoy que vous soyez ses principales parties; mesme il vous erige en qualité de Iuges, pourveu que vous vouliez entendre ses raisons & les bien examiner. Apres que vous serez entré dans vne parfaite connoissance de cette grande affaire, prononcez ce qu'il vous plaira, y consent; & promet de subir vostre iugement sans que les Pairs & le Parlement, qui sont les seuls Iuges, y soient appelez.

La malice a ses degrez, comme la vertu a les siens; quoy qu'il soit aisé de monter à son plus haut comble, on n'y parvient pas neantmoins tout d'un coup: pour en venir aux forfaits generaux & publics, tel qu'est celuy dont nous parlons; il se faut auparauant faire passage par mille autres crimes particulieres; il faut auoir eslargy sa conscience par toutes sortes de desordres imaginables. Or si nous considerons la conduite du Prince de Condé iusqu'au temps qu'il se declara contre Paris, n'auoieront nous pas qu'elle a esté toute sage, toute louable & toute glorieuse. Est-il croyable que Dieu l'eust abandonné à tel point, que d'une extremité de bien il se fust emporté à vne extremité de mal; iusqu'à vouloir faire perir la premiere ville du Royaume?

Mais si nous regardons la façon d'agir du Cardinal Mazarin depuis qu'il est entré au Ministère, nous n'y verrons qu'infidelité & que violences, qui ont esté comme les pre-

ludes de la guerre qu'il a faite, enfin, contre Paris. Il ne peut pas nier que l'emprisonnement du Duc de Beaufort, la relegation du President Barillon entr'autres, & sa mort avancée en la ville de Pignerol, n'ayent esté les effets de ses ordres seuls, & les premiers fruits de son Ministère. Nous avons veu depuis encor, sans parler de l'interdiction de tous les Maistres des Requestes, ses satelites courir par les ruës, investir les maisons des premiers Officiers de la Robe, se saisir de leurs personnes qu'ils alloient prendre iusqu'en leur lit, & les conduire hors de la France. Ce fut lors qu'on enleva les sieurs Lotin, Thilleraut, Dreux & Turcan, President & Conseillers au grand Conseil, & les sieurs de Chefelle & Guerin Conseillers en la Cour des Aides, lesquels il feit emmener honteusement iusqu'en Lorraine.

Le Prince de Condé n'eust point de part en tous ces conseils violens, puis qu'il estoit lors à la teste de l'armée de Flandre; que si l'on n'en veut pas croire toute la France qui le publie, l'Espagne mesme viendra le témoigner par ses pleurs; que le souvenir de la Bataille de Lens qu'il gagna peu de temps apres sur elle, fait couler incessamment de ses yeux. On ne dira pas aussi qu'il ait trempé en l'enlevement des sieurs de Brouffel Conseiller en la Grand' Chambre, & de Blanmesnil President aux Enquestes; car il estoit tousiours en Flandre; mesme son espée estoit encore toute sanglante alors du carnage de nos Ennemis: & puis quelle apparence de croire qu'il eust voulu estre complice d'un attentat de cette nature, qui esteignit les feux de de joye dont chacun honnoroit son triomphe, & feit passer les Parisiens des cris d'allegresse aux cris de douleur & d'alarmes? sans doute il fut le premier à prendre part en cette injure publique, il y alloit de son interest, sa gloire y fut trop offensée, & ce fut, à bien parler, luy voler le fruit de sa victoire.

Cette trahison du Cardinal Mazarin fut le sujet des Bar-
ricades,

ricades, & ces Barricades furent le sujet de la guerre contre Paris. Il n'en faut point chercher d'autre cause; ce Ministre eschapé du peril qu'il avoit couru par l'armement du peuple contre luy, s'enfuit incontinent à Ruel, y emmena à nostre insceu le Roy, la Reyne & Monsieur le Duc d'Anjou, avec resolution de se venger de Paris & de n'y entrer que par la breche. Deslors en son esprit le siege estoit mis devant Paris; deslors en son esprit nous estions morts tous de faim. Le Prince de Condé ne fut point encor appellé à ce Conseil, il estoit entré iusqu'au milieu de la Flandre, & ne songeoit qu'à poursuivre sa victoire: On le mande de Ruel, on le contraint par l'ordre qu'on luy envoie de quitter tous les avantages qu'il alloit moissonner sur ce pais ennemy, consterné par la frayeur de ses armes; Il obeit, il revient en Cour, quoy qu'à regret, mais avec resolution de retourner quand il auroit remonstré le tort qu'on faisoit aux affaires du Roy de le r'appeller à la Cour, lors qu'il estoit si necessaire dans son armée.

Tout ce qu'il peut dire pour obtenir son congé ne servit de rien, le Cardinal Mazarin qui ne pouvoit souffrir sa vertu, & qui iusque-là luy avoit dressé inutilement tant d'embusches, le retint en Cour malgré luy pour l'engager en ses malheureux desseins. Il creut que s'il l'y faisoit consentir, ou il se vengeroit des Parisiens par son moyen, ou que s'il n'en pouvoit pas venir about, à tout le moins il perdrait ce Prince aupres des peuples, de l'estime qu'il s'estoit acquise chez eux avec tant de lueurs & de fatigues.

Il ne peust vaincre pour cette fois la fermeté de son courage, de quelques enchantemens & de quelques enchanteurs qu'il se servist pour le seduire: Il demeura bien à Ruel avecque luy, mais il y opera pour le bien de l'Estat par ses conseils, ce qu'il avoit accoustumé de faire sur les Frontieres par ses armes; en vn mot il y servit la France tres-vtilement. Il condamna la sortie que le mauvais conseil de leurs Majestez leur avoit fait faire hors de Paris, & voulut remedier

medié par vne Conference avec Messieurs du Parlement, qu'il proposa plusieurs fois, & qu'enfin il emporta sur l'opiniastreté du Cardinal Mazarin. Le Roy mande au Parlement qu'il envoie des Deputez, on s'abouche heureusement, il concilie les esprits, & par sa prudence, que tout le monde admira lors au ménage qu'il fit de l'autorité du Roy & des interests des peuples, il donna lieu à cette Declaration si celebre du mois d'Octobre de l'année 1648. qu'on peut appeller l'Arche d'alliance d'entre le Roy & ses subjets.

Le Cardinal Mazarin, dont la plus grande perseverance est dans l'iniquité, ne discontinua point ses sollicitations envers nostre Prince; cette Declaration qui estoit vn frein pour son avarice l'anima encore contre Paris, il fait agir tous ses ressorts pour gagner ce Conquerant; il luy parle & luy fait parler par tous ses Emissaires; enfin il dresse vne batterie si forte pendant tout le cours de l'année suivante, qu'il l'abbat & le fait tomber dans le piege.

Peuple de Paris, mets-toy en la place de ce Prince auparavant que de le condamner; consideres-le investy de perfides Courtisans, qui empoisonnent incessamment ses oreilles de leurs maudites suggestions. Figures-toy le voir supplier par vne Reyne, deçeuë la premiere, & surprise sous l'apparence d'un faux bien qu'elle croit devoir revenir au Roy son fils de la punition de Paris: Imagines-toy dis-je, voir cette grande Princesse supplier nostre Louys de Bourbon, elle qui en qualité de Regente a droit de luy commander: Imagines-toy voir encor Monsieur le Duc d'Orleans qui luy montre le chemin; & representes-toy en mesme temps le Cardinal, ce venimeux dragon qui garde les pommes d'or de nostre France, tenter ce Prince par l'appas des dignitez & des honneurs qui sont à sa distribution, & à l'espreuve desquels l'esprit humain n'a presque point d'armes.

Le premier des hommes, à la persuasion de sa femme, enfreignit bien la deffense que Dieu luy auoit faite; & tu n'excuseras

n'excuseras pas vn Prince de s'estre rendu à la priere d'une grande Reyne, qui ne luy demandoit autre chose que de faire peur seulement à quelques subjets du Roy son fils: Ce mesme homme eust bien la foiblesse de se laisser corrompre par le Demon sous la figure d'un serpent, & tu ne pardonneras pas à vn jeune Prince qui s'est laissé seduire par vn Demon sous la figure d'un homme, & d'un homme qui a tous les semblans de douceur & de sincerité, qui promet des richesses, qui promet des honneurs, & qui luy faisoit croire que ce qu'il luy demandoit importoit absolument au bien du Roy & mesme de tout le Royaume! Le fils de Dieu rejetta les offres que le Demon luy faisoit de l'Empire du monde, il est vray; mais aussi est-il le Fils de Dieu, & connoissoit-il celuy qui l'osoit tenter pour vn Demon, pour vn Ange de tenebres.

Il faut remarquer qu'on fit entendre au Prince de Condé que l'entreprise de bloquer Paris estoit vne affaire de huit jours, & que le peuple n'attendroit pas qu'on tirast l'espée contre luy: mais que la Ville incontinent deputeroit vers leurs Majestez, & que tout se termineroit à l'esloignement de quelques particuliers, qu'on obligeroit de se retirer pour vn temps.

Toutes ces choses sont si vrayes; il est si constant que ce Prince a esté trompé par toutes ces ruses, a esté entraîné par toutes ces menées, que l'Auteur de la Lettre qui n'a rien oublié de specieux ny de faux pour le noircir, n'a pas eu l'assurance de luy imputer la guerre de Paris. On l'a bien voulu faire croire au peuple pour le rendre odieux, par le bruit qu'on en a semé quelques jours auparavant qu'on l'arrestast; mais parlons avec verité, ne faudroit-il pas s'estonner si apres vne attaque si generale, il avoit pu s'en deffendre? sans doute il a esté plus aisé de remporter toutes ses victoires, qu'il ne luy estoit facile de resister à cet assaut de la Cour, parce qu'il n'avoit lors que des ennemis cachez à combattre. C'est pourquoy prenons nous-

en aux mauvais conseillers qui l'ont seduit, & plaignons son malheur plustost que de l'accuser.

Ce ne fut pas neantmoins sans estre puissamment agitè de divers mouvemens, qu'il engagea sa parole au Cardinal Mazarin: Il voyoit d'un costé la perte qu'il alloit faire de l'amour du peuple, qui ne manqueroit pas de crier contre luy, & de l'autre il regardoit l'aveugle obeïssance qu'il devoit au Roy, l'autorité duquel on luy faisoit voir toute ruinée, si l'on ne recouroit promptement à ce moyen extraordinaire pour la restablir: enfin il prefera le service du Roy au repos des peuples, & suivit en ce choix l'exemple de son Alteſse Royale, qui comme la premiere en rang, avoit esté persuadée la premiere. De sorte que la faute qu'il fit contre le peuple, est vn argument de sa devotion envers le Roy, & plus il est tombé dans la disgrace de l'un, plus il doit s'estre esleué dans les bonnes graces de l'autre.

Cependant l'Auteur de la Lettre est si injurieux, que de luy mettre sur la teste des crimes de leze Majesté, qu'il forçè en la sienne malicieusement, iusqu'à dire en plusieurs endroits de son libelle, qu'il en vouloit à la Souveraineté; Paroles sanglantes & mortelles, dont l'Escrivain est d'autant plus reprehensible qu'il les fait dire à vn grand Roy contre vn des Princes de son Sang, qui a si bien meritè de luy par ses belles actions. Il devoit songer qu'il bleſſoit la Majesté Royale en vsant de ces termes, & que le Roy mesme l'en desadvoueroit quelque jour. Les Roys traittent plus amoureusement les Princes leurs parens; s'ils les reprennent, c'est à la façon des Peres; s'ils les chastient, ils ne les égorgent pas. Quoy que le Prince de Condé auroit voulu oster la Couronne à son Roy! & où sont les indices, où sont les preuves & les témoignages convainquans qu'il faut avoir auparavant que de l'oser escrire? tout ce qu'il allegue pour nous le faire croire, estant bien considéré, n'a pas l'ombre de crime, non plus que de verité, & vn sage Pere ne pourroit qualifier en son enfant tous ces grands forfaits qu'il

qu'il suppose à ce Prince, que du nom de miéveté, pour parler ainsi.

Absalon poursuivoit son Pere à main armée pour le jeter à bas de son Throsne; il en fallut venir iusqu'à vne bataille: toutefois David perdit-il l'amour qu'il avoit pour luy, & profera-t'il seulement pendant cette guerre la moindre parole contre son honneur? *Conservez-moy mon fils*, dit-il, à Ioab, à Abisaj, & à Ethaj devant qu'ils allassent au combat. Absalon avoit oublié que David estoit son Pere, & David neantmoins reconnoissoit tousiours Absalom pour son fils, quoy qu'il fust rebelle, quoy qu'il eust armé tout son peuple contre luy. Ce grand Roy avoit peur encore de le perdre, & recommandoit à ses Chefs de l'espargner, ne voulant pas que sa victoire rougist du sang de ce fils parricide!

Ce sont là des sentimens de Roy, c'est avec cette generosité qu'il falloit faire agir nostre Monarque envers le Prince de Condé, quand mesme il eust esté coupable des crimes dont on l'accuse: & non pas sur les foibles conjectures imprimer vne tache si noire à sa reputation. Vous luy avez osté la liberté, vous le tenez enfermé dans vne estroitte prison; contentez-vous de cette rigueur, mais ne vous servez pas du nom du Roy pour luy ravir encore l'honneur qu'il a esté chercher dans tant de hazards, & pour lequel il n'a espargné, ny soins ny travaux, ny son sang mesme.

Il estoit, dites-vous, possédé du desir de la Souveraineté, & comment cela se peut-il croire? en tenoit-il le chemin? & pouvoit-il y parvenir en dépit des peuplès qu'il avoit irrités contre luy, & qu'il irritoit tous les iours à vostre occasion? les Populaires sont en cela plus à craindre, que ne sont tous les Conquerans; enfin c'est avec les coups de chapeau plustost qu'avec les coups d'espée, qu'on se fait des degrez pour monter au Throsne, & nous en avons pour en douter, des exemples trop recens dans nostre Histoire.

Il monta son zele quand il suivit le Roy hors de Paris: il
montra

montra sa fidelité quand il persista dans son party. C'est vne verité dont on ne peut disconvenir ; il estoit en son pouuoir apres cette sortie de se rendre le Maistre en France ; diray-je plus ? il se pouvoit faire Regent , tout le monde y donnoit les mains, les Parlemens & les peuples : peut-estre que tout autre n'eust pû se cõtenir en la place de ce Prince , tant l'occasion estoit favorable ? la superbe & le luxe des partisans ; leurs brigandages dans les provinces ruinées ; les impositions de taxes sur les Bureaux des Generalitez ; l'aneantissement des Elections ; la creation de nouveaux offices dans tous les Presidiaux ; les injures, les outrages & routes les violances faites aux Compagnies Souveraines ; les rapines & les excez des Gouverneurs, tant des provinces que des places ; en suite la sortie du Roy & le dessein d'affamer Paris ; tous ces motifs joints ensemble avoient tellement aliené les esprits, auoient rendu le Ministre & le ministere si odieux & si vniversellemét de teste, que si le Prince eust voulu retourner sur ses pas, chacun luy eust couru au devant, avec joye, avec applaudissement, dans l'esperance de se vâger par luy des maux qu'il avoit soufferts, & de ceux qu'on luy vouloit faire souffrir encore. Les Troupes, ne connoissoient que luy ; il pouvoit aller se saisir de la personne du Roy, le ramener glorieux à Paris, & faire du Cardinal & de son Conseil, par les mains de la Justice, vn exemple à la posterité. Pour faire toutes ces choses il n'avoit qu'à le vouloir ; son ambition eust esté satisfaite, quelque grande, quelque insatiable que l'Escrivain la fasse. Il eust eu avec tous ces grands avantages, les vœux & les acclamations de tous les peuples, sans travail, & sans peine : Au lieu que perseverant en sa premiere resolution, il s'est attiré leur hayne sur luy, avec des fatigues incroyables. Cependant pour recompense, on l'emprisonne, on le charge de fers ; mesme on l'accuse d'avoir eu des pensées de Souveraineté : quelle ingratitude ! quelle calomnie !

On m'objectera peut-estre qu'il n'avoit pas encore cette déman-

demangeaison, donc il n'est pas vray que depuis l'advenement du Roy à la Couronne, ce Prince ait eu vne intention toute formée, comme dit l'Auteur de la Lettre, d'establiſſir vne puissance qui fut redoutable à ſa Maieſté; donc cét Eſcriuain eſt vn impoſteur. Je veux qu'il ne fut pas alors pouſſé de cét eſprit, & que la tentation ne luy ſoit venue qu'après l'occaſion eſchappée, n'en a-t'il point rencontré d'autre? Il faut demeurer d'accord qu'il eſtoit maistre de la perſonne du Roy, par tout à la Campagne, & que juſqu'à ce qu'il ſoit rentré dans Paris tout a dependu de luy. Il pouuoit retarder ſon retour tant qu'il euſt voulu, & le Cardinal qui apprehendoit le reſſentiment des Pariſiens ne ſ'y fut pas oppoſé. Toutesfois le Prince de Condé fut-il pas le premier à ſe roidir pour ramener la Cour à Paris; & ne livra-t'il pas bataille pluſieurs fois dans le Cabinet de la Reine pour l'emporter; il preuoyoit bien que ſon credit diminueroit en cete Ville; mais parce que le bien de l'Eſtat y demandoit leurs Maieſtez, il ſacrifia tous ſes intereſts particuliers aux publics, & les y amena le pluſtoſt qu'il luy fut poſſible. On ſçait les difficultez qu'apporta le Cardinal à ce retour, & que ſans eſtre fortifié de la reſolution de ce Prince, il n'eust jamais eu l'aſſurance de ſe r'enfermer dans vne Ville qu'il auoit voulu faire perir par la famine.

La Cour ne fut pas ſi-toſt reſtablie dans Paris, & le Cardinal Mazarin delivré de ſa peur par la debonnereté de ce peuple, qu'il oubliâ la promeſſe qu'il auoit faite à Monſieur le Prince lors du Traité de paix fait à Ruel, de donner à Monſieur de Longueuille le Gouvernement du Pont de l'Arche. Cete infidelité après des ſeruices perſonnels ſiſt conſiderables & ſi recens, offensa le Prince de Condé pluſtoſt que l'importance de la piece, qu'on ſçait n'eſtre d'aucune valeur pour la force. Il ne voulut pas que le Cardinal Mazarin ſe vantaſt d'auoir eſté envers luy auſſi peu eſclavé de ſa parole qu'envers les autres: il eſclata hautement & fit divorce avec luy.

Le r'appelle icy la memoire de tous les Parisiens: ne m'advoueront-ils pas que ce Prince n'eut pas plustost rompu avec ce Ministre, qu'il recouvra incontinent en leur esprit l'amour qu'il avoit perduë: chacun argumentoit desia en sa faveur pour l'excuser de la guerre qu'il avoit faite à Paris, & ceux qui avoient esté ses parties, estoient devenus ses Aduocats. On commençoit à dire, *Que ce qu'il en avoit fait, n'avoit esté que pour maintenir l'autorité du Roy qu'il croyoit abbatue: qu'en cela il avoit esté deceu par les persuasions du Cardinal: & qu'il estoit presque impossible à la prudence humaine de s'empescher d'estre vne fois trompée, & de faire quelque faute notable: au reste que c'estoit la premiere qu'il eust faite, entre tant d'admirables actions qui estoient sorties de sa valeur & de sa conduite.*

Que ne pouvoit-il point en faire en cette conioncture? tout le parlement, tout le peuple luy tendoit les bras. Ceux qu'on appelle Frondeurs le recherchoient; les Chefs de ce party s'offroient à luy avec empressement, il n'avoit qu'à consentir, il se rendoit le tout-puissant, & le Cardinal estoit encor perdu sans ressource. Sil avoit eu lors les mauvais desseins qu'on luy impute, pourquoy ne les accomplissoit-il pas? rien ne l'empeschoit. Toutesfois il demeura tousiours ferme, & quelque proposition qu'on luy fist, on ne le peust esbranler.

Ce fut lors qu'il s'explica bien differemment de ce que la Lettre nous veut persuader: il dit cent fois tout haut, *Qu'il ne seroit iamais leu dans l'Histoire, que le Prince de Condè eust este cause d'une guerre Civile dans l'Estat: & que plustost que de tomber dans le mal-heur de ses Ancestres qu'on avoit contraints de prendre les armes, il se banniroit volontiers luy-mesme & de Paris & de la Cour.* C'est vne verité dont on peut donner autant de tesmoins, qu'il y eut lors de personnes qui l'approcherent: que s'il en faut produire vn presentement qui soit digne de foy & que Paris ne puisse reprocher, Ce Prince s'en rapporte à Monsieur de Beaufort, qui est assez genereux

& assez sincère pour l'advoüer : il ne dira pas que toutes les fois qu'il fut lors luy rendre visite, il en sortit avec le desespoir de le pouvoir iamais vaincre : & qu'il a souuent dit en sortant de sa Chambre à ceux qui le suiuoient, *Monseigneur le Prince est inexorable, & quoy que ie fasse, ie ne puis le destacher du party de la Cour.*

Ie ne croy pas qu'on m'accuse d'auoir rien imposé en tout ce discours : ie n'ay rien auancé que les plus petits n'ayent veu de leurs yeux, ou n'ayent appris de leurs oreilles dans le temps que les choses se passoient. Pourquoi donc, ô insolent Escriuain, osez-vous opposer à l'innocence de ce Prince vn crime de cette qualité? ne vous contentez-vous pas qu'il soit chastié maintenant des forfaits de vostre Maître, sans le vouloir encore rendre suspect au Roy à l'advenir, & faire par vos mensonges que ce Monarque luy puisse reprocher vn iour d'auoir attenté à sa Couronne, au lieu de le recompenser des beaux fleurons dont il l'a si pompeusement ornée!

C'estoit assez pour iustifier le Cardinal Mazarin, de dire que le Prince de Condé auoit bien eu la temerité de tra- uerser le mariage d'une de ses Niepces avec le Duc de Mercœur. Il suffisoit de ce crime pour faire crier à tous les François qu'il estoit iustement arresté. O aveuglement estrange d'un Escrivain passionné! qui de peur d'espargner celuy qu'il a marchandé de diffamer, n'espargne pas mesme son honneur! qui aime mieux dire des sottises que de manquer de charges.

Peut-estre s'en trouueroit-il d'assez indulgens pour to- lerer cette faute de iugement, si l'on ne la faisoit commettre au Roy; Si c'estoit quelque Pensionnaire zelé qui l'eust faite en son nom dans quelque Apologie pour le Cardinal, contre le Prince de Condé: mais de faire dire à sa Maieité qu'une des causes qui l'a poussée a vn emprisonnement de si haute consequence, a esté l'opposition faite à ce mariage si glorieux à la maison de Vendosme, & si necessaire à la France;

France; c'est sans difficulté le plus beau chef-d'œuvre que peust faire vn Secretaire d'Estat pour estre passé maître en extravagance! si ce n'est qu'on ait bien voulu faire exprés cette fausse démarche, pour donner sujet aux Estrangers d'admirer la haute autorité que possède encore son Eminence dans ce Royaume, apres tous les maux qu'elle y a causez.

C'est ainsi que nostre Escrivain sçait faire parler les Roys, c'est comme il leur sçait faire garder la bien-seance, veritablement c'est bien estre mauvais Dramatique moderne! De moy quand ie vins à lire cette declamation, car ce n'est point vne Lettre; Quand ie vins à considerer cét amas de mots empoulez, & ces exagerations pleines d'emphases & d'hyperboles; ie m'imaginay aussi-tost voir ces Roys de la tragedie Grecque, du temps de Sophocle, montez sur leurs hauts patins, pour ne pas dire cothurnes; ie les croyois ouïr parler de la gorge, comme ils faisoient pour rendre leur parole plus graue & plus formidable: Enfin ie me figurois entendre sur le théâtre d'Athene, vn Agamemnon, qui estant adverty de la débauche de sa femme, reproche à vn Egisthe son impudence & son ingratitude. Aussi cette enflure de paroles, & ces phrases estudiées ne font bonnes qu'en la bouche de ces Roys de Tragedie, & non d'un Roy de France. Il est de la Majesté d'un si grand Monarque de s'exprimer naïvement, & d'imiter la gravité de la parole de Dieu qu'il represente icy bas.

L'Auteur eust eu bien moins de peine, s'il eust sçeu faire ce discernement de personne & de style: il n'eust pas employé tant de vaines sueurs en la composition de ce grand Ouvrage, & se fust neantmoins acquis plus d'honneur auprès des connoissans. Car qui pourra se persuader que cette piece ait esté commencée trois mois auparauant la detention du Prince de Condé? Qui pourra croire que le Cardinal Mazarin ait consommé plus de six semaines à l'ébaucher, & que son Evangeliste, assisté encore d'un second pour estre

mieux

mieux esclairé, ait perdu apres luy autant de temps à la polir, à naturaliser son elocution & à luy donner la forme. Precaution admirable & digne d'un grand Ministre, de penser de si bonne heure à se iustifier d'une violence qu'il n'avoit pas commise encore, & dont il n'estoit coupable qu'en esprit seulement.

Il est vray aussi que pour pretexter un attentat de cette nature, il falloit que les termes suppléassent au deffaut de la matiere, il falloit recourir à l'exageration, & violant tout respect se servir des façons de parler les plus piquantes & les plus iniurieuses. En effet iamais Libelle ne fut plus difamant. Demosthene traitta Philippe avec plus de douceur; Ciceron escrivit contre Anthoine & contre Catilina avec moins de chaleur, & le sieur Servient investua contre le Comte d'Avaux avec moins d'emportement, pour vser de ses termes.

Le Prince de Condé, dit-il, est un ingrat; *Iamais il n'a esté versé en si peu de temps dans une maison, ny tant de graces ny de si considerables que le Roy en a fait à ce Prince, depuis son advenement à la Couronne.* Nous avons assez monstré que ce Prince ne peut-estre accusé d'ingratitude, ayant fait voir au contraire, qu'il s'est decredité chez les peuples pour estre demeuré trop ferme dans le party du Roy. Voyons maintenant quel est ce deluge de graces respanduës sur luy; nous ne voulons point diminuer les obligations dont la maison de Louys de Bourbon est redevable à la posterité d'Anthoine son frere aisné; nous voulons examiner seulement ces grands avantages qui ont esté faits tant au pere qu'au fils, depuis la mort du Cardinal de Richelieu & depuis la Regence.

L'Auteur de la Lettre, pour rendre ses reproches plus amples, fait comencher dès la mort de ce Ministre les bienfaits de la Reyne envers les Princes de Condé. Il soustient positivement que ç'a esté par l'entremise de ceux qu'elle a employez aupres du Roy, que le Duc d'Anguien eut le

commandement de l'Armée, & qu'il luy fut conservé contre le gré mesme de sa Majesté; que ce fut par son moyen encore que le Prince de Condé pere fut fait Chef du Conseil, & incontinent Grand-Maistre de la Maison du Roy: c'est-ce qu'on avoit ignoré iusqu'à cette heure; nostre Prince veut bien estre obligé de ces faveurs à la bonté de la Reyne, mais toute sa maison les croyoit devoir à celle du deffunt Roy, & à l'estime qu'il faisoit tant de la singuliere prudence de Henry de Bourbon, que de son zele pour le bien du Royaume, & de la generosité qu'il avoit reconnüe en la personne du Duc d'Anguien son fils, comme par vn esprit prophetique. Mesme il est certain qu'aux derniers momens de sa vie, par vne pretension qui tient du miracle, il annonça la victoire qu'il remporta à Rocroy apres sa mort.

Quant au don des terres de Chantilly & de Dampmartin, nous ne nions pas que ce n'ait esté vne pure & libre emanation de la bonté de la Reyne: mais on peut aussi qualifier ce present du nom de restitution, si l'on considere que ces Terres estoient vn propre de la maison de Montmorency. L'Autheur de la Lettre pouvoit en ce rencontre faire admirer la Iustice de sa Majesté, autant que sa liberalité, & ne pas coucher encore au rang des bien-faits, l'achapt qu'on permit de faire au feu Prince de Condé *des biens du Duc de Bellegarde, où la place de Bellegarde se trouva comprise.* Car il ne scauroit montrer qu'il soit absolument besoin de la permission du Roy pour vendre ny acheter aucun domaine qui appartienne à vn particulier. La place de Bellegarde faisoit partie des biens de ce Duc: donc le Roy qui n'avoit pas trouué mauuais qu'il fust maistre de cette Ville, pouvoit bien consentir que le Prince de Condé l'achepst de luy. Ce Duc estoit auparavant Gouverneur de Bourgogne où est cette place, qui s'appelloit *seure* devant qu'il luy eust donné son nom; donc le Roy ne pouvoit pas trouver à redire que le Prince de Condé en jouïst en propriété,

priété, conjointement avec le titre de Gouverneur de toute la Province, ainsi qu'avoit fait vn Gentil-homme. En vn mot l'acquisition de Bellegarde permise au feu Prince de Condé, peut-estre appellée grace: comme celle que la Lettre assure, que le fils vouloit faire de Charleville, peut estre qualifié crime: quelque circonstance qu'on y remarque, & quelques fausses inductions qu'on en tire pour esbloüir le vulgaire.

Vous dites que Henry de Bourbon estant mort, sa Majesté pouvoit ne pas donner ses Gouvernemens & ses Charges au Prince son fils: il est vray, c'est vne grace qu'elle luy a faite, mais qu'elle soit singuliere, & qu'elle ne s'accorde pas ordinairement à tous les successeurs pour peu qu'ils soient recommandables, c'est ce que vous ne sçauriez prouver. Pour vn exemple que vous me pourriez donner, ie vous en fourniray cent autres qui témoigneront le contraire, sans me servir de celuy du Duc d'Esperson, lequel apres avoir esté déclaré criminel de leze-Majesté, a succédé à son pere au Gouvernement de Guyenne, & à la Charge de Colonel de l'Infanterie Françoisse, que le Roy avoit supprimée auparavant que de mourir.

Il est si vray que les Roys n'ostent point ces Charges à ceux qui les ont vne fois obtenuës d'eux, sans les reconnoistre d'ailleurs, que vous dites vous mesme qu'il falloit recompenser aux despens du Roy le Marechal de l'Hospital, lors qu'on luy tira des mains le Gouvernement de Champagne pour le mettre en celles du Duc d'Anguien. Chose qu'il fallut faire encore, à ce que vous confessez pareillement, à l'égard du sieur de Thibault pour celuy de la ville de Dampvilliers, qu'on a donné depuis au Prince de Conty, pour joindre à son Gouvernement de Champagne.

Il n'entre point dans la question: s'il est plus avantageux au Roy & à l'Estat, de ne mettre qu'à temps des Gouverneurs dans les Provinces, & de ne pas perpetuer ces dignitez & toutes les autres Charges de la Couronne, dans la
Maison

Maison de ceux qui les possèdent ; ie laisse cette decision à de meilleurs Politiques ; mais ie diray bien que toute la France eust trouvé fort estrange, qu'on eust voulu commencer cette reforme par des Princes du Sang, & apres les grands services que le Duc d'Anguien avoit rendus, & continuoit tous les jours de rendre à l'Estat.

Quels si grands bien-faits le Prince de Condé a-t'il donc receus depuis la Regence ? tout se termine au domaine de Stenay, Clermont & Jamets. Encore est-il necessaire de sçavoir comment le don luy en a esté fait : Le demanda-t'il ? nullement ; il supplioit la Reyne de luy accorder la Charge d'Admiral vacquante par le deceds du Duc de Brezé, frere de Madame la Princeesse sa femme, mort dans le service ; & par le conseil du Cardinal qui l'a vouloit retenir ; Sa Majesté pour le congедier civilement luy fit present de ces trois Places, auxquelles il ne pensoit pas. Ainsi pour vne Charge de plus de trois cent mille liures de rente, on luy en donna trente, encore le Cardinal voulut-il aneantir ce don par l'opposition qu'il fit former au nom de la Duchesse de Lorraine à l'enregistrement que ce Prince en poursuivoit au Parlement.

Il fait bien pis aujourd'huy, il se sert de ce mesme don pour perdre ce Prince, en l'accusant d'avoir fait fortifier ces Places dans le dessein de s'en aider apres contre le Roy. Blaspheme horrible ! à quoy ie veux presentement respondre. Il a fait travailler, dites-vous, aux fortifications de ces Villes ; & quand cela seroit vray, est-ce vn crime ? tout crime suppose l'infraction de quelque loy ; Saint Pal dit : *Que de la transgression de la Loy derive la colere, & qu'ou il n'y a point de Loy il n'y a point de prevarication.* Nous voulez vous faire croire que le Prince de Condé soit criminel d'avoir voulu fortifier ces Places ? montrez-nous que vous l'avez def fendu, soit par le don que vous luy en avez fait, soit par quelque Lettre de Cachet, ou bien de bouche ; Il n'y a point eu de deffense : il n'y a donc point de contraventions :
& ainsi

& ainsi vous ne devez point avoir de colere contre luy.

De plus y a-t'il rien de si naturel à l'homme que de cultiver & d'ameliorer, s'il est possible, ce qui luy appartient? Or quel soin demande davantage à son Maistre vne Place frontiere, que celuy de sa conservation? & comment la conserver sinon par ses rempars & ses bastions. Ceux qui sçavent que Stenay est vn Domaine aliené du Duc de Lorraine, n'ignorent pas les desseins qu'il forme dessus incessamment, & qu'il circuit tousiours ses murailles pour devorer, s'il y peut entrer, ceux qui la gardent contre ses approches. D'ailleurs il importe grandement à la France, que Stenay soit bien fortifié, parce qu'il assure la Champagne du costé du Luxembourg, comme Bellegarde met la Bourgogne à couvert du costé du Comtois.

Admirons icy la magnificence du Cardinal Mazarin, il n'a fait qu'un don au Prince de wondé, encore luy tient-il lieu de refus, & voila qu'il luy objecte à crime de l'avoir voulu conserver! Puisque ses presens sont tels, le Prince est bien-heureux de ce qu'il ne luy en a pas fait d'avantage. Il ne laisse pas de dire neantmoins qu'il estoit infatiable, & qu'il emportoit par *des menaces qu'il faisoit de se cantonner & d'allumer le feu dans le Royaume, tout ce qui vaquoit generalement de quelque nature qu'il peust estre.* Il ne faudroit pour refuter cette insolence, qu'évoquer l'esprit du Duc de Chastillon; le témoignage seul de cette déplorable victime pourroit suffire. Tout le monde sçait que le Prince l'aymoit, non seulement parce qu'il estoit son parent; mais encore pour les rares qualitez qui estoient en sa personne: neantmoins peust-il obtenir pour luy du Cardinal, le Gouvernement de la ville d'Ypre, lequel devoit estre en sa disposition, puisque c'estoit luy qui l'avoit conquise? peust-il jamais luy faire agréer pour Gouverneur ce brave & genereux Guerrier qui luy avoit aidé à la prendre? & qui fut celuy que le Cardinal Mazarin oza luy preferer? vne de ses creatures, qui pendant le siege de cette Ville avoit laissé

surprendre Courtray, la plus importantes de nos conquêtes qui avoit esté commise à sa garde.

Mais peut-estre que le Prince de Condé n'a iamais esté refusé que cette seule fois, voyons. Il n'avoit pû impetrer le Gouvernement d'Ypre pour le Duc de Chastillon, il luy voulut faire donner le baston de Marechal de France, & ce fut la seule recompense qu'il demanda de la victoire de Lens, quand il luy envoya porter le paquet au Roy: Sa priere fut-elle mieux receuë alors? comme la precedente. Mais n'estoit-il point d'un sang assez illustre? ne l'avoit-il pas bien merité par ses services? & son Intercesseur n'estoit-il pas digne qu'on l'exauçast, au moins apres cette bataille?

Le Prince de Condé emporte tout ce qu'il demande de gré ou de force, dit le declamateur du Cardinal Mazarin, & toutesfois il est refusé deux fois de suite en la personne d'un de ses parens & du plus accompli Seigneur de la Cour! Veritablement il est bien estrange de voir qu'un Ministre estranger qui prend tout ce qui luy plaist sans demander, veuille faire le procez à un Prince du Sang, de ce qu'il demande tout, quoy qu'il n'obtienne rien en effet.

Tels sont les autres crimes que la Lettre estale contre le Prince de Condé, c'estoit un importun, c'estoit un insatiable tout presentement, & maintenant c'est un corrupteur de jeunesse, il a seduit le Duc de Richelieu, il l'a fait marier à l'insceu du Roy, luy qui ne le pouvoit pas sans crime en qualité de Duc & Pair; & luy a donné pour femme une personne qui estoit *dans sa dependance*; il a fait toutes ces choses pour s'asseurer du Havre. Voyla de grands forfaits, mais dont neantmoins il ne luy sera pas bien mal-aisé de se purger.

Comme le Roy n'agit point encore à cause de sa minorité, & qu'au grand mal-heur du Royaume toute son autorité reside plus particulierement en son Ministre qu'en aucun autre; ces paroles *sans le sceu & la permission du Roy*, veulent

lent dire tacitement sans le sceu & la permission du Cardinal Mazarin. C'est le sens que le Lecteur intelligent leur donne, conformément à l'intention de l'Ecrivain. Par ce discours ce Ministre nous fait entendre que le Duc de Richelieu à qui il destinoit vne de ses Niepces, luy devoit demander congé de se marier : & partant voyez à quelle servitude il veut reduire la Noblesse de France par cette nouvelle Loy qu'il pretend establir. Ce n'estoit pas assez que les Princes de Condé, de Conty & la Duchesse de Longueville leur sœur, autorisassent ce mariage par leur presence, qui seule estoit capable de suppléer à tous les defauts qui eussent pû s'y rencontrer. Il falloit auoir la permission du Cardinal Mazarin, sans laquelle ce Sacrement ne pouvoit estre valablement conferé par le Prestre, ny receu par les deux parties.

Qu'il sçache que le Roy n'estant point majeur, son autorité se repand sur les Princes de son Sang ; qu'elle est naturellement en eux, au lieu qu'elle n'est en luy que par vsurpation, & partant qu'on peut dire avec raison, que le Roy a assisté à ces Nopces en la presence de ce Prince, que c'est vne chose inouïe qu'il y ait vn Statut dans le Royaume qui oblige essentiellement les Ducs & Pairs d'obtenir permission du Roy pour se marier à des femmes originaires de France, qu'ils ne le doivent faire par bien-seance, ie ne le dispute pas ; mais que cette ceremonie soit si absolument necessaire pour la validité de leur mariage, que dans la minorité des Roys il faille recourir au Ministre, c'est ce que ie n'ay iamais entendu dire qu'à l'Ecrivain du Cardinal Mazarin. Ou cette loy n'estoit pas du temps du Roy Henry le Grand, ou ce Monarque ne le sçauoit pas faire observer, quoy qu'il n'ignorast rien de l'art de regner, puis qu'il est constant que le Connestable de Montmorency maria son fils le dernier mort, à l'heritiere de Chemillé, au deceu de ce grand Roy, craignant qu'il n'y apportast quelque empeschement, dans le dessein qu'il auoit de luy donner vn autre party.

Que

ib *Quelle condition de la femme ne soit sortable à celle du
marry, ie n'en parleray point: Je laisse demesler ce different
au Comte de Mioussens, frere de son premier Espoux, puis
qu'à bien considerer les termes de la Lettre, il semble que
son Eminence ne soit pas bien persuadée de l'origine de ces
Messieurs. Il est partie en cette cause, quoy qu'il soit l'un de
ceux qui ont conduit le Prince de Condé au Bois de Vin-
cennes, qu'il preuve donc la parole, & qu'il luy fasse con-
noistre qu'Armand Vignerot n'est point des-honoré, d'é-
pouser la vesue d'une personne qui se pretendoit estre issuë
de la maison d'Albret.*

Mais le crime du Prince n'est pas dans la disparité d'age,
ny de condition, ny dans tout ce que l'Ecrivain estalle
avec tant d'apparat & de vaine pompe. Son crime est d'a-
voir fait espouser au Duc de Richelieu vne personne qui
n'estoit pas niepce du Cardinal. Ce grand Ministre le vou-
loit honorer de son Alliance, il luy destinoit vne de ces
trois illustres Damoilles, que la France doit dotter de ce
qu'elle a de plus precieux, & le Prince de Condé a esté si
ozé que de luy enlever encor ce party, après auoir desia
trauersé le mariage du Duc de Mercœur. Voila dequoy il
est coupable quant à ces nopces. Toutesfois il le dissimu-
le, & pour s'en vanger sous vn pretexte plus specieux, son
Eminence dit que le Prince a practiqué ce mariage pour
s'empater du Havre par le moyen de cette femme, *Qui par
divers respects est entierement dans sa dependance. C'est en cét en-
droit que nostre accusateur declame ouvertement, avec quelles pa-
roles enfin, s'écrie-t'il, expliquerons-nous l'affaire du Havre.* Il
est en peine de trouver des paroles pour accuser ce Prince;
de moy ie n'en chercheray point si loin pour l'excuser, les
plus communes auront assez de force pour renverser l'ap-
parat & la pompe des siennes, c'est enquoy la verité preu-
vaut sur le mensonge.

Personne n'ignore que le Duc de Richelieu jusqu'à son
mariage, n'ait esté Gouverneur du Havre en tiltre seule-
ment

lement, & que la Duchesse d'Aiguillon n'en ait esté la Maistresse'en effet. Qu'a fait ce Prince? il a mis ce Duc qui avoit l'honneur d'estre son allié, à cause de Madame la Princesse, en possession de la place, & par son entremise cette ville si importante au repos de la France, a maintenant vn homme pour Gouverneur, au lieu qu'auparavant elle n'estoit gouvernée que par vne femme: encore demeuroit-elle à Paris, & se contentoit-elle d'y envoyer ses ordres. C'est donc vn bon dol, pour parler en termes de Jurisprudence, vtile & glorieux tout ensemble à l'État; puis qu'il n'estoit pas seulement dangereux de laisser cette forte place dans les mains d'une femme, mais qu'il y avoit encore de la honte au Conseil du Roy de le souffrir.

Il n'en eust pas esté de mesme, si le Cardinal Mazarin s'en fust emparé sous le nom de la Reyne, comme il en a tousiours eu le dessein, & comme n'agueres l'entreprise en estoit faite, si la Duchesse d'Aiguillon qui en eut le vent, ne l'eust prevenu par vne diligence presque incroyable: Car c'eust esté vn vol que son Eminence eust commis, où le Princea fait vne action de iustice & de necessité.

Mais ie ne croy pas que vous persistiez encore, à dire que le Prince de Condé ait procuré ce mariage pour avoir le Havre, auourd'huy que le bruit court par toute la France, que vous avez amusé le Gouverneur par vos prestiges, que vous l'avez attiré à Rouën par vos charmes; & qu'enfin vous vous estes asseuré de sa place par vos illusions? vous ne pouvez plus nier que le sieur de Chambon n'ait esté donné au Duc de Richelieu par le Prince pour luy servir seulement d'escorte iusqu'au Havre, à present que vous avez appris sur les lieux qu'il en sortit aussi tost que ce Duc y fut receu. Il falloit pour defiler les yeux des peuples que vous vintiez about de ce dessein, qui estoit la seule cause du voyage que vous avez fait entreprendre au Roy: il falloit aussi que la garnison de Dampvilliers se reuoltât contre le Gouverneur & le fit prisonnier: il falloit encore que cel-

le de Clermont en fist autant de son costé; que le Lieutenant de la Citadelle de Stenay refusa de recevoir le Marechal de Turenne, & que toutes ces places vous revinssent si facilement, pour faire voir aux moins clair-voyans que meschamment vous avez accusé le Prince de Condé, de vouloir allumer vne guerre civile dans le Royaume. C'est vne pernicieuse leçon que vous avez apprise aux soldats de se soulever ainsi contre les Gouverneurs; toutefois il estoit nécessaire que vous en usassiez, & qu'elle vous réussit pour faire esclatter l'innocence du Prince que vous calomniez. Il avoit de mauvais desseins, dites vous, & neantmoins il laisse l'ancienne garnison dans toutes ces forteresses, qui a si peu d'affection pour luy, qu'elle se revolte au premier bruit de sa prison! où sont les simples, où sont les esprits credules qui pourront adjouster foy à cette absurdité?

Il y a bien plus d'apparence de croire que vous nous voulez plonger vous-mesmes dans les malheurs d'une guerre civile par les discours de vostre Lettre, où vous faites dire au Roy que ce Prince a defendu au Conseil du Roy le Gouverneur de Provence contre le Parlement; & que d'un autre costé il a soustenu le Parlement de Guyenne contre le Gouverneur; car vous armez d'un mesme coup les peuples de Prouence contre le Comte d'Alets, & le Duc d'Espéron contre les peuples de Gascogne. Vous faites que le Roy luy mesme jette vne nouvelle pomme de discorde dans ces deux grandes Provinces; il anime de nouveau les Prouençaux contre leur Gouverneur, en improuvant ainsi publiquement le traitement qu'ils ont receu de luy, & remet les Bourdelois en la deffiance du leur, en tesmoignant qu'il est fâché des grands avantages qu'ils ont remportez sur luy; de sorte que par vostre imprudence ou par vostre malice, sa Majesté semble conuier ces deux peuples à reprendre les armes, les vns pour se venger, & les autres pour se mettre sur leurs gardes.

A la verité le Prince de Condé peut bien avoir parlé en faveur du Comte d'Alets, pource qu'il est son proche parent ; mais qu'il ait pris le party du Parlement de Bordeaux contre le Duc d'Espernon, c'est ce qui est faux & supposé, au contraire ; il s'est porté pour luy avec plus de chaleur qu'on n'en devoit attendre, par cette raison seulement qu'il confondoit les interests du Roy avec les siens : & cela est si vray, que le sieur Guiennet Deputé du Parlement de Bordeaux, l'estant venu solliciter pour le faire consentir à la destitution de ce Gouverneur, il luy dit : *Qu'encore qu'il ne fut pas amy du Duc d'Espernon, & que le Duc de Candale son fils eust esté le treisième de tout le Royaume à s'aller offrir contre luy au Cardinal Mazarin lors de l'affaire du Pont de l'Arche, il ne laisseroit pas de s'efforcer de le maintenir, parce que l'autorité du Roy, pour laquelle il seroit toujours, le desiroit ainsi.*

Mais revenons au discours du Havre ; si vostre Eminence a maintenant cette place à sa devotion ; à la bonne-heure, voila tous les Gouverneurs des Villes frontieres de la Picardie dans vn grand repos ; le sieur d'Oquincourt ne craindra plus que par vos menées vous luy enleviez Peronne ; le Vidame n'aura plus tant de peine à se conseruer la Citadelle d'Amiens contre vos flatteuses promesses ; & vous-mesme ne serez plus tant affligé de la levée du siege de Cambray. Ainsi vous pourrez bien-tost pardonner au Prince de Condé, le tort qu'il eut de ne pas aller à cette grande entreprise qui luy eust peut-estre mieux reüssi : il y devoit courir puis que c'estoit pour vous ; mais peut-estre ne demoura-t'il à Compiègne que pour vous r'asseurer de la peur du peuple de Paris, dont vous n'estiez pas encore bien guery. Il vous reste vne chose à faire encore, sans laquelle le Havre pourroit bien vous estre inutile, c'est de traiter tout d'un temps du Domaine de Pontoise avec la Duchesse d'Aiguillon ; car ce poste vous est absolument necessaire pour vous donner le passage, s'il arrivoit encore vne journée de Barricades, & pour le fermer à ceux qui pourroient courir apres vous.

L'inva-

L'inuasion du Havre estant veritable, car pourquoy en douter puis que vous tenez le Gouverneur? ie demande lequel du Prince de Condé ou du Cardinal Mazarin peut-estre à meilleur droit appellé seducteur de jeunesse? Vous enleuez à ce Duc ce que le Prince luy auoit assurez, & par cét enleuement, vous luy ostez ce qui le pouuoit rendre considerable à la Cour, lequel donc de vous deux peut-estre nommé son seducteur? ne donnez point à ce grand Prince des qualitez qui sont nées auez vous, ce reproche que vous luy faites est vostre plus bel appennage, & vous n'avez apporté pour tout domaine en France, que ce precieux talent.

En vain vous noircissez ce Prince pour nous le faire méconnoistre, mal-gré vos impostures il est toujours celuy qui par son coup d'essay terrassa l'Espagne à Rocroy, qui força Thyonuille, & qui par ce chef-d'oeuvre monta tout d'un coup à la plus haute consommation de la gloire du grand Scipion. Vn Ancien reformoit toutes les louanges de ce celebre Romain en deux actions, en la ruine de Carthage & de Numance, il disoit que par la destruction de cette premiere Ville il auoit deliuré Rome de la peur, & que par la subuersion de l'autre il auoit vengé sa honte & ses injures. Le Prince de Condé n'a-t'il pas esgalé ce Scipion par ses deux premiers exploits? ne deliura-t'il pas la France de la plus grande peur qu'elle ait iamais eüe par la victoire qu'il remporta à Rocroy, & par la prise de Thyonuille qui acheua de couronner sa campagne? ne vengea-t'il pas la mesme France de l'affront qu'elle y auoit souffert peu de temps auparauant, par l'entiere deffaitte d'une de ses armées? Ces deux trophées luy pouuoient estre vn beau lit de repos, toutesfois en est-il demeuré-là? n'a-t'il pas encore triomphé de toutes les forces de Bauiere à Fribourg? n'a-t'il pas encore passé sur le ventre d'une autre armée Bauaroise à Norlingue? n'a-t'il pas conquis Vorms, SIRE, Landau, Oppenheim, Mayence, & plusieurs autres Villes sur le

vous ?

Rhein ? n'est ce pas par ses armes que nous sommes encore
vne fois les Maistres de Philisbourg?

Que si nous descendons d'Allemagne dans la Flandre, quels mouuemens, quels marques ny verrôs nous point de sa valeur ? c'est à ce Prince que nous devons Bergue, Bourbourg, Furne & Dunquerque. Nous luy ferions obliger encore de Courtray & de quantité d'autres bonnes places, si vous son Accusateur, ne les aviez laisâé perdre malheureusement. Quand nostre Histoire parlera de la prise d'Ypre, quand elle racontera la bataille de Lens, à qui en donnera-t'elle la gloire qu'à ce mesme Prince de Condé?

Il a fait toutes ces merveilles, & vous croyez nous les faire oublier sur des vaines objections que vous faites contre son innocence? pensez-vous que nous vous ressemblions en ingratitude? vous l'accusez d'ambition; vous dites qu'il vouloit estre Connestable, & bien loin de l'en blâmer, nous vous demandons pourquoy vous ne l'avez pas exaucé, puis qu'il en estoit si digne? Nous sçauons bien neantmoins que cette pensée n'est point venuë de luy, mais de vous Cardinal Mazarin, qui pour le faire consentir au don que vous vouliez faire de la charge de Grand Maistre de France à Manciny vostre nepveu, luy avez proposé cette dignité, à condition que Monsieur le Duc d'Orleans à qui vous promettiez de le faire agréer, demeureroit encore Lieutenant General des Armées de France, six ans apres la majorité du Roy. Il vouloit, dites-vous, se servir des troupes de sa Majesté, pour faire le Prince de Conty son frere Coadjuteur à l'Evesché du Liege; & pourquoy l'avez-vous empesché d'executer ce dessein, si le peuple, si le Chapitre le demandoit? Pourquoy avez vous empesché qu'il n'ait encore rendu ce service à la France qui en pouvoit tirer tant d'avantages? peut-estre me respondrez-vous, ce que vous avez mis encore dans vostre Lettre au rang de ses crimes; vous me direz qu'il estoit desia trop riche & trop puissant; cette raison est impertinente, mais n'importe; où est cette

H opulen-

opulencè, s'il est vray qu'il n'a pas cinquante mille écus de
rente en fonds de terre, tant de sa part que de celle de la
Princesse sa femme ? nous contez-vous pour siens les biens
de Made sa mere ? attendez à faire ce calcul que cette de-
plorabile Princesse ait enfin succombé à l'extrême douleur
que vous luy donnez par la prison de toute sa famille, que
vous tenez sous la clef & à vostre mercy.

Vous n'avez sceu pis faire, que de vouloir effacer en nous
le ressentiment des belles actions du Prince, en nous disant
dans vostre Lettre qu'il estoit mal intentionné lors qu'il les
a faites. Vous avez tâché de souiller tous ces grands mira-
cles, iusqu'à nous vouloir persuader qu'ils estoient sortis
d'une cause impure, d'un principe vicieux & criminel; mais
nous decouvrons bien vostre malice; nous vous le disons
tant haut, nous n'oublirons iamais ce que le Prince de Con-
dé a fait pour nous, mais bien ce qu'il a fait contre nous.
Qui vous a donné pouvoir d'entrer dans les esprits & d'in-
terpreter les pensées ? n'est ce point encore vne dependan-
ce de l'autorité de Ministre ? hé qui pourra desormais s'as-
seurer de son innocence, si vous allez chercher iusqu'en l'a-
me des hommes, de fausses matieres pour les perdre ?

Demeurons d'accord qu'on ne peut faire au Prince de
Condé qu'un reproche que vous ne luy faites point, c'est
d'auoir fait la guerre à Paris; mais nous avons assez fait voir
que vous dressastes ce piege à sa vertu, & que vous luy fistes
tomber; c'est pourquoy nous avons bien raison de dire que
vous l'auiez seduit, vous qui l'appellez seducteur de jeu-
nesse. Nous pouvons vous le demander sincere, affable &
bien-faisant, comme il estoit auparauant que vous l'eussiez
halené de vostre venin. Oüy rendez-le nous avec ces bel-
les qualitez; nous perdons le souvenir des maux qu'il nous
a faits pour vous autoriser: car pourquoy garder aucun res-
sentiment contre luy; ce n'estoit plus luy alors & vous l'a-
uiez changé. Quand il agissoit de son mouvement on ne
voyoit sortir de luy que des victoires, des triumphes & tou-
te sorte

te forte de biens; mais depuis qu'il a esté emporté par le vostre, cette belle source s'est tarie, ces benignes influences ont celsé: enfin cette Manne celeste s'est convertie en orages & en tonnerres. C'est donc à vous Cardinal Mazarin, que nous devons nous prendre des maux que nous avons reçeus du Prince de Condé; c'est vous seul que nous devons condamner de la guerre de Paris, comme de toutes nos autres misères, & le Dieu en qui nous croyons nous en vengera peut-estre bien-tost. Souvenez-vous de cette parole.

Peuple de Paris persevere-tu encore dans ton averfion contre le Prince de Condé? ie ne le puis croire, ie suis trop persuadé & de ta justice & de ta bonté. Sans doute tu plains son malheur à present que tu as découvert la verité au travers des tenebres qui te la cachoient. Car tout cét amas, cét entassement d'accusations pour mieux dire, n'estoit qu'un dernier ressort de ton ennemy, pour te faire approuver l'injuste violence qu'il a faite, exercée contre ce Prince, qu'il voyoit seul capable de le perdre.

Souviens-toy de la comparaison que faisoit Themistocle de foy à ces grands chésnes, dont la multitude des branches & des feuilles fournissent le convert à ceux qui se mettent deffous: il disoit que pendant la pluye & les orages chacun s'alloit renger sous leur abry, mais que le Ciel devenant serain, l'air venant à s'esclaircir, on couppoit ces memes branches, ou arrachoit iusqu'à leur escorce, & on les depouilloit honteusement. Ce Ministre Estranger a traité le Prince de Condé avec autant d'ingratitude; il a tesmoigné le cherir tant qu'il a creu avoir besoin de son appuy; maintenant que par le trop bon aceueil que tu luy as fait à son retour, il a creu s'en pouvoir passer; il a converty en outrages, en injures publiques, les éloges qu'il luy donnoit publiquement, & s'en est voulu assureur en le resserrant indignement dans vne obscure prison.

Il y a long-temps que ce Ministre d'iniquité travailloit à
la ruine

la ruine de ce Prince ; il commença dès l'affaire du Pont de l'Arche quand il se declara contre luy. Dementez-moy si j'impose : Vous Beaufort, vous Coadjuteur, & vous Presidents & Conseillers du Parlement de Paris, ne vous rechercha-t'il pas lors pour perdre ce Prince, & ne vous promist-il pas à vous les plus belles charges de la Couronne, à vous un Chapeau de Cardinal, & à vous President dont ie veux taire le nom, la Garde des Sceaux ?

Peuple de Paris tu ignorois encore ce secret, ie te le declare, tu ne sçais pas encore le mystere de la derniere poursuite que ce Prince faisoit au Parlement contre ces deux cheres personnes que ie viens de te nommer, & contre le sieur Broussel, ie te le veux aussi declarer. Sçache que tout cet attentat contre la personne du Prince, que tout cet assassinat qui a fait tant de bruit, estoit l'ouvrage du Cardinal pour achever de le decrediter au Parlement & chez tous les François, afin de pouvoir se saisir de luy plus seurement. Ce Ministre auoit fait placer ceux qui arrestèrent son carrosse sur le Pont-Neuf & auoit concerté la deposition des temoins produits dans les informations qui en furent faites, il auoit tissé toute cette trame au deçeu du Prince, lequel trompé par toutes ses apparences, croyoit effectivement qu'on l'auoit voulu assassiner. Chaque soir il envoyoit de la part de la Reyne à ce Prince, l'ordre de ce qu'il auoit à faire le matin ensuiuat à l'Assemblée du Parlement, & par ces menées pleines de supercheries, il tendoit à l'vne de ces deux fins, ou d'opprimer par le Prince qui agissoit de bonne foy, les Chefs de ceux qu'on a surnommez Frondeur, ou d'opprimer ce Prince, s'il ne venoit pas à bout de sa poursuite par ces mesmes Chefs de Party contraire. Le Cardinal auoit également peur des deux costez, il luy estoit indifferent qui tomberoit pour ce coup dans son filet, ou le Prince ou les autres. Le Prince est eschoüé le premier, que les autres qui l'ont eschappé, se gardent songneusement, car c'est à eux qu'il va butter desormais.

Le t'auois

Le t'avois dit, ô peuple de Paris, dès le commencement de ce discours, que ie te voulois faire Iuge en la cause du Prince de Condé; ie ne me retracte point. A present que tu es instruit de toutes ses circonstances; à present que par les lumieres que ie t'ay données, tu reconnois toutes les malices, toutes les faussetez & toutes les calomnies de la Lettre escritte contre luy, prononces hardiment ton iugement; considere, ie te prie, auparauant, le peu de conte que le Cardinal a fait de cette Declaration du mois d'Octobre, qui estoit le gage de ta seureté, le fruit de tes traueux & le prix de tes souffrances. Par elle sont confirmez de nouveau toutes nos anciennes Ordonnances, qui deffendent expressément mesme en la personne des particuliers, le violent procedé dont ce Ministre a usé en mesme temps en la personne de deux Princes du Sang, & du mary de leur sœur. Par elle il est dit nommément qu'aucun Officier de Cour Souveraine ne sera inquieté, ny troublé en l'exercice de sa Charge, soit par Lettres de Cachet, ou autrement: & voila neantmoins au prejudice de ces belles defenses le sieur Perault President en la Chambre des Comptes, emprisonné sans charges, sans decret, & sans autre apparence de crime, que parce qu'il est chef du Conseil du Prince de Condé, ce que le Roy luy a permis par Lettres expressees. Par toutes ces Ordonnances anciennes & nouvelles, ils deuoient tous estre liurez au Parlement, estre interrogez dans les vingt-quatre heures sur des informations faites contr'eux, & depuis qu'ils sont detenus, on n'est pas venu leur demander pourquoy ils ont esté arrestez. Est-ce assez que le Cardinal ait dit par sa Lettre, qu'il n'entendoit point contrevenir à cette Declaration tant citée & si mal executée? suffit-il d'une reparation en paroles pour vne si haute iniure receuë en effet? & pourras-tu desormais, non pas seulement avec raison, mais encore avec bien-seance reclamer le secours d'une Declaration que tu as bien souffert qu'on ait enfreinte en la personne de trois Princes? Penses-y peuple de Paris,

ris, c'est tout ce que ie desire de toy, pour toy-mesme.

Tu t'es resioüy de la prison du Prince de Condé, par ce qu'il t'avoit fait la guerre, & tu en deuois pleurer, par ce que celuy qui le faisoit prisonnier estoit le mesme qui luy avoit mis les armes à la main contre toy. Le Cardinal l'a jetté dans les fers, pour le punir de ce qu'il s'estoit contenté de le menasser, mais il pourra bien te perdre, toy qui l'as prouqué, toy qui l'as offensé si viuement, & par tes discours & par tes escrits qui ont eternisé sa turpitude. Encore vne fois, tu t'es réjoüy de la detention de ce grand Prince, mais son Geolier te fera gemir de ton esclauage, si tu ny prens garde. Escoute là dessus vn grand homme d'esprit & de main, c'est Cesar dans Saluste. *Tous les mauvais exemples, dit-il, sont deriuez des bons commencemens, &c. Les Lacedemoniens apres auoir soumis ceux d'Athenes leur donnerent trente hommes pour gouverner leur Republique. Ces Ministres commencerent à mettre à mort tous les criminels, & tous ceux qui estoient odieux au peuple, sans aucune forme de proces. Le peuple s'en réjoüissoit, & disoit que c'estoit justice. Peu de temps apres, la licence de ces mesmes Ministres creut à si haut point, qu'ils faisoient mourir indifferemment les innocens & les coupables, & tenoient tout le monde dans la terreur. Ainsi la ville d'Athene opprimée par la seruitude, porta bien griéuement la peine de sa folle-joye.*

Le mesme, au mesme endroit, donne encor Sylla pour exemple, & dit qu'ayant d'abord fait mourir Damasippe, & tous les autres qui s'estoient eslevez aux despens de la Republique Romaine, tout le monde louoit cette action: *Mais, adiouste-t'il, cela fut le commencement d'une grande tuërie; car il arriva bien tost apres, que ceux qui s'estoient réjoüis de la mort de Damasippe, se voyoient aussi à leur tour traïsnier eux-mesmes à la mort.* Etudie bien ces paroles. La conioncture où tu te rencontres à present, est presque la mesme espece; si ce n'est qu'il n'y a point de comparaison entre des Citoyens d'Athene & de Rome, & vn premier Prin-

ce de France, admirable en ce qu'il a fait de beau, & plus mal-heureux que coupable en ce qu'il a pu faire de mal. Que si tu mets le Cardinal Mazarin en paralelle avec ces Tyrans, tu n'y trouueras qu'une difference qui te le doit faire encore plus apprehender; c'est qu'ayant tous leurs vices, il n'a aucune de leurs vertus. Semblable à cet Impie, dont parle vn des Prophetes, *Qui devoit des Nations toutes entieres, & ne vouloit que de la viande choisie & d'élite*, apres avoir desolé toutes les Provinces de France, il a mis pour vn coup trois Princes innocens en prison, & souz vn Roy Mineur, ce qui estoit encor inouï: enflé & glorieux qu'il est aujourd'huy du succez d'une si damnable entreprise, qui luy a reüssi, avec tant de folles acclamations; il va exercer toutes sortes de cruautez sur ces pauvres acclamateurs, & ne cessera point qu'il n'ait entierement estouffé la vertu, qu'il a desia proscrire il y a si long-temps: *Car les vices, dit vn François des derniers Peres de l'Eglise, sont tousiours ennemis des vertus, & les meschans ont les gens de probité en si grande horreur, qu'ils s'imaginent qu'ils leurs reprochent leurs crimes, dès qu'ils le regardent.* Penfes-y donc peuple de Paris: c'est ton interest, c'est ta cause; il n'y va de rien moins que de ton salut.

Pardon mon Roy, si j'ay osé refuter vn escrit qui porte vostre sacré Nom; ie ne l'ay point fait comme creature d'aucun de ces Princes, le Ciel m'en soit tesmoin; ie l'ay entrepris seulement comme bon sujet & bon François. Je venerate si saintement tout ce qui part de vostre Majesté, que respectant mesme iusqu'aux foudres qu'elle lance, ie ne voudrois pas m'approcher de ceux qui en sont touchez: mais comme ie n'ay iamais douté que le coup qui a frappé ces Princes, ne vint du traistre Salmonée qui s'est emparé de vostre autorité, il m'a esté impossible de garder le silence. J'ay creu estre obligé de defabuser vos Peuples pour le service mesme de vostre Majesté, en leur montrant la verité apres l'avoir trouvée. Ce n'eust pas esté religion à moy de
me

me taire en vne si grande matiere , c'eust esté Idolatrie, puisque i'eusse rendu au Cardinal Mazarin, qui est l'Idole de la Monarchie, la reuerence que ie ne doy qu'au Monarque seul.

La cause des Princes est si precieuse devant Dieu , qu'il ne permet iamais qu'elle soit entierement abandonnée , il inspire tousiours quelqu'vn de la defendre , & quand les hommes n'ont pas obey à ses mouvements, il a envoyé des Anges exprés sur la terre pour parler eux-mesmes en leur faveur. Il luy pleust autresfois de faire ce miracle en France, oüy vn Ange vint de sa part en personne playder la cause de la Reyne Ingerberge , contre le Roy Philippes Auguste luy-mesme, qui estoit sa partie. Agreez, S I R E, que i'aye osé suivre cét exemple en faveur du premier Prince de vostre Sang , non pas contre V. Majesté, ie n'ay garde, mais contre vn Ministre qui la des-honore. Si i'ay failly, c'est apres vn esprit qui ne peut faire de faute, c'est pour satisfaire au zele ardent que i'ay pour vostre service, pour le salut & les interets des Princes de vostre Sang, pour la gloire de vostre Estat, & pour le bien de tous vos Peuples.

F I N.

